

PRIX DE L'ABONNEMENT

pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



# LE CENSEUR,

## JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 6, au 1<sup>er</sup>.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeur de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas n. 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUÉS, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES AVANT les journaux de Paris.

Lyon, 28 septembre 1843.

Le Journal des Débats félicite le maire, le président de la chambre de commerce et le président du conseil des prud'hommes de Lyon d'avoir fait entrer dans leurs discours adressés à M. le duc de Nemours des vœux en faveur de la liberté commerciale. Cette feuille en reconnaît l'opportunité ; elle reconnaît également qu'au lieu d'entrer dans la voie de l'abaissement des tarifs de douanes, l'Autriche et la Prusse tendent, au contraire, à donner plus d'élévation aux tarifs protecteurs.

« Si, dit ce journal, les doctrines prohibitives ont chez nous leurs sectateurs fervents, qui font trop souvent prévaloir leur volonté, le Zollverein tourne aussi à la prohibition ; le gouvernement autrichien semble croire qu'elle est le dernier mot de la législation commerciale, et l'Union américaine s'essaie aux droits utiles protecteurs. »

Les faits que constate le Journal des Débats sont patents et méritent attention. En Amérique, l'élévation des droits utiles protecteurs ne provient pas d'un sentiment malveillant pour la France, mais du besoin de subvenir aux dépenses de l'état par des recettes suffisantes. En Allemagne, ce n'est pas dans un but financier qu'on a établi le Zollverein, mais dans un but politique et commercial, et si l'Autriche se rattache plus que jamais au système prohibitif, c'est dans des vues hostiles à la France. Que veulent les cabinets de Vienne et de Berlin ? séparer plus que jamais nos populations des leurs. Le système prohibitif est excellent pour cela, c'est là ce qu'il ne faut jamais perdre de vue.

A Lyon, nos principaux magistrats ont fait entendre des vœux pour l'abaissement des barrières de douanes qui séparent trop profondément les peuples et nuisent à leur prospérité commerciale. Nous nous joignons à ces vœux, qui ont toujours été les nôtres ; mais nos magistrats ont, selon nous, commis une bien grave erreur en se plaignant des tarifs de douanes et en louant outre mesure le système de paix à tout prix.

Pour nous, nous considérons que la situation des douanes provient positivement d'un mauvais vouloir contre la France, et qu'on la maintient ainsi pour nous nuire. Si nous avions en 1830 pris une attitude digne de nous, depuis long-temps les barrières qui séparent encore les peuples seraient levées. Mais plus nous avons cédé, plus les obstacles commerciaux ont augmenté, et plus nous céderons, plus ils augmenteront. On ne veut pas que nous puissions avoir avec les peuples d'Allemagne des rapports nombreux. On ne veut pas que nous puissions par notre commerce trop confondre leurs intérêts avec les nôtres. A l'aide des tarifs on nous isole commercialement, de même qu'à l'aide des protocoles on nous a isolés politiquement. Voilà ce que nous répétons chaque fois qu'on vante naïvement les bienfaits de la paix, et voilà ce que ne veulent pas voir ceux des conservateurs qui comprennent qu'il y a dans notre situation commerciale gêne et malaise.

Non seulement la Prusse et l'Autriche veulent maintenir le système prohibitif, mais elles veulent forcer les autres peuples voisins à entrer dans leur système, et nous ne pouvons pas douter que leur influence n'ait beaucoup contribué à empêcher l'union douanière entre nous et la Belgique.

Le Journal des Débats connaît ces faits aussi bien que nous ; il

sait parfaitement que jamais les cours étrangers n'ont cessé depuis 1830 de nous surveiller dans tous nos actes et de nous nuire dans nos entreprises. On n'a pas osé nous faire une guerre ouverte, on nous a fait une guerre de tarifs ; on veut, selon l'expression de M. de Metternich, nous faire cuire dans notre jus, et on travaille en conséquence.

Nos magistrats-orateurs n'ont pas eu l'air de se douter de cette situation ; il semble que si le système prohibitif se développe chaque jour davantage, ce soit uniquement par suite de préjugés commerciaux. Ils s'abusent étrangement si telle est leur opinion, car la Prusse, qui maintient vis-à-vis de nous le système prohibitif, le détruit autour d'elle autant qu'elle le peut, et poursuit avec ténacité son projet d'union douanière des peuples d'Allemagne. Elle sait donc bien que les barrières qui séparent les peuples commercialement reposent sur un mauvais principe économique ; mais elle sait aussi qu'en nous séparant par des barrières de douanes, elle nous affaiblit et nous isole, et elle veut notre affaiblissement et notre isolement.

Les paroles des magistrats de Lyon auront, dit le Journal des Débats, du retentissement en France et au dehors. Ce n'est pas notre opinion ; car, de la manière dont elles ont été prononcées, elles ne sortent pas des lieux-communs qui sont depuis long-temps usés même pour les journaux les plus retardataires. Elles ne pouvaient avoir de valeur qu'autant qu'elles auraient été reliées à des idées pratiques ; mais nos magistrats-orateurs n'ont pas étendu si loin leurs excursions économiques, et ils se sont simplement bornés à des vœux en faveur de la liberté commerciale, que tous les hommes de bon sens réclament depuis bientôt vingt-cinq ans.

Si, en exposant à M. le duc de Nemours nos besoins commerciaux, ils avaient jeté un coup d'œil sur la situation commerciale de l'Europe, s'ils avaient indiqué qu'elle semblait constituée hostilement contre la France, leurs paroles auraient eu une valeur réelle ; si ensuite ils avaient exposé que la malveillance des cours d'Europe entretenait et exagérait les abus de cette situation, leurs paroles auraient été recueillies avec soin ; s'ils avaient osé dire, et c'était leur devoir, que la France devait trouver dans sa volonté puissante les moyens nécessaires pour faire reculer le système prohibitif, leurs paroles auraient eu du retentissement non seulement au dedans, mais encore au dehors. Elles n'en auront pas par cette raison qu'elles sont par elles-mêmes contradictoires, qu'elles ne sont que la reproduction d'idées usées comme théories, et dont l'application n'est pas possible avec l'attitude humble et soumise de notre gouvernement. Elle ne pourra se faire qu'à l'aide d'alliances politiques sérieuses et positives ; or, ces alliances n'existent pas, et c'est ce qui explique pourquoi les théories prohibitives, qui, au dire du Journal des Débats, ne supportent pas même l'examen, sont cependant si fortement appuyées par les cabinets étrangers.

Il s'est élevé entre le Rhône et le Réparateur un singulier débat à l'occasion du discours que M. le cardinal de Bonald a adressé à M. le duc de Nemours à son arrivée à Lyon. Le Rhône a publié ce discours et la réponse du prince. Le Réparateur a déclaré immédiatement que le discours publié par le Rhône était inexact : protestation de la part du Rhône. Le Réparateur, pour maintenir

son assertion, a interpellé le Rhône pour savoir de lui à quelle source il l'avait puisé, comment enfin il en avait eu connaissance. L'embarras du Rhône a été grand ; il a été forcé d'avouer que M. le cardinal ne lui avait pas donné son discours, mais qu'il l'avait reproduit d'après des notes qu'on lui avait communiquées. Voici donc qui est positif : le discours du cardinal est resté un mystère ; on n'a pas voulu qu'il figurât avec les autres discours officiels. Cependant, si nous en croyons les révélations un peu indiscrettes de la feuille légitimiste, ce discours, qu'on a déclaré n'avoir pas été écrit, l'a été ; nous devons croire même qu'il a été délibéré à l'archevêché, et que M. de Bonald n'a pas agi isolément dans cette circonstance.

Maintenant nous ne comprenons pas pourquoi cette pièce n'a pas reçu une publicité officielle, pourquoi M. de Bonald ne l'a pas envoyée au Réparateur ou à l'Union des Provinces, s'il avait quelque répugnance à l'envoyer au journal de l'administration. Nous avons encore une remarque à faire, c'est que M. le cardinal n'a sans doute pas fait connaître à l'avance à M. le duc de Nemours le discours qu'il lui a adressé ; il s'est ainsi mis en dehors des usages reçus. Voici, du reste, l'article du Réparateur :

« Nous avons vu que le Rhône s'entend on ne peut mieux à composer officieusement les discours officiels qui n'ont pas été écrits. Courage ! nous attendons au prochain carême la feuille de la préfecture, et nous espérons d'elle un très-beau mandement archiepiscopal. Quels qu'aient pu être les sentiments exprimés par S. E. le cardinal de Lyon, ce n'est pas notre affaire ; il ne s'agit point de cela, et nous n'avons ici que le plus entier respect. Ce qu'il y a d'indigne et de malhonnête, c'est d'écrire un discours pour un prince de l'église qui n'a pas jugé à propos de laisser un discours écrit ; c'est de ne pas respecter les intentions de M. l'archevêque, intentions que nous n'avons pas examinées, ni ne devons examiner. Mais quand nous disons que, pour un démenti formel donné au Rhône, nous avons PREUVES EN MAIN, la spirituelle feuille ne comprend donc pas ? »

On lit dans le National :

« Une baisse imprévue et considérable a eu lieu aujourd'hui à la Bourse.

« On l'expliquait par divers motifs.

« On disait que M. Oluzaga avait réclamé l'intervention de la France dans les affaires d'Espagne ; qu'il avait foudroyé sa demande sur la situation inextricable de son pays, sur l'impossibilité où se trouve le ministère Lopez de dominer le mouvement dont Barcelonne a donné le signal, sur le danger qui menace non seulement le cabinet Lopez, mais encore le trône d'Isabelle, et, pour tout dire en un mot, sur l'imminence de la république.

« On disait en outre que l'insurrection grecque était beaucoup plus grave que ne l'annonçaient les nouvelles publiées par les journaux de ce matin ; qu'Othon avait été détrôné et forcé de s'embarquer sur une frégate anglaise ; que les deux gouvernements de France et d'Angleterre avaient résolu d'intervenir en faveur de ce prince, et qu'une flotte anglo française avait reçu l'ordre de cingler immédiatement vers le Pirée.

« Enfin, on a parlé ce soir de la santé du roi. Cette santé s'affaiblit, disaient quelques alarmés, et comme le physique réagit toujours sur le moral, l'affaiblissement du corps entraînerait l'affaiblissement de l'esprit. »

Paris, le 26 septembre 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

On dit, mais nous voulons encore en douter, que, sur une haute insistance, le conseil des ministres s'est enfin déterminé à

FEUILLETON DU CENSEUR. — 29 SEPTEMBRE.

La Viole d'amour. — Chronique florentine.

I.

DEUX AMIS.

Un jour du mois d'août 1533, un étranger, suivi d'un enfant, arriva devant la place de Sienne, à Florence, et se tint assez long temps auprès des décombes d'un hôtel récemment démoli, à l'endroit où s'élevait aujourd'hui l'un des deux palais des Médicis. Il resta là, debout, la tête inclinée. Il la relevait parfois pour regarder alternativement le palais ducal que les architectes étaient en train de construire et pour contempler son enfant assis non loin de lui sur une pierre. Quoique ce dernier, âgé de six à sept ans, parût ne vouloir que se délasser, il ne perdait aucun des regards que lui adressait son père. On eût dit qu'un même sentiment, autre que l'affection, les unissait et animait d'une même inquiétude leurs mouvements et leurs pensées. L'étranger, malgré sa force herculéenne et sa taille droite, paraissait avoir près de soixante ans ; son bras, qu'il avait suspendu par une écharpe, témoignait qu'il était blessé. Quoique ses traits étaient empreints d'un ton de dureté mâle, il avait un peu trop prononcé. Les vêtements qui le couvraient étaient fort simples, et, à la manière dont il s'avancait parfois sur la place, on devinait en lui un homme qui ne devait pas être étranger au métier des armes, quelque chose qui n'était pas encore le bravo, mais qui était évidemment un peu plus que le soldat.

Après être demeuré long-temps immobile, l'étranger pressa tout-à-coup le pas et avança sur la place.

« Voilà enfin ! dit-il en allant à la rencontre d'un religieux de l'ordre des prêcheurs, qui, de son côté, paraissait se hâter de venir à lui. Ah ! Gerónimo, il est bienheureux pour moi de te voir, poursuivait-il.

Ces mots, prononcés en patois corse, arrêtaient le moine dans sa marche ; il regarda l'homme qui venait de lui parler et le reconnut aussitôt. — Oui, c'est bien toi, dit-il à son tour, toi, mon compatriote et mon père d'armes au temps où je courais l'Europe, la moustache sur les lèvres et le fer au côté ! Mais, mon pauvre Paolo, le duc Jean a-t-il congédié les Bandes-Noires, pour que tu sois sans armes ? Ne se bat-on plus dans le Milanais, pour que tu viennes dans cette voluptueuse république de Florence ?

— Ecoute, répondit Paolo d'un ton brusque : mes armes, je les ai toujours ; voici, sous les plis de ce manteau, mon épée à poignée d'argent, la même qui t'a sauvé la vie à Pistoie. Les Bandes-Noires du duc Jean d'Urbino sont toujours en campagne dans le Milanais, où l'on n'a pas cessé de se battre, Italiens et Allemands contre Français, Français contre tout le monde, suivant l'usage. Quant à ce qui est de moi, je viens te demander asile et protection, si tu es un vrai Corse.

— Toi, demander asile, mon frère Paolo ? N'as-tu donc pas ta jolie maison de plaisance de Corte, au bord de la mer, douce retraite tout entourée d'orangers en fleurs et de sycomores ?

— Je la quitte.

— Quel malheur a pu chasser l'oiseau de son nid ? Toi, qu'on sait riche et d'une famille honorée, pourquoi fuis-tu à cette heure la terre qui t'a servi de nourrice, la Corse, notre mère commune ?

— Il y a de cela huit jours, répliqua le soldat d'une voix sourde ; j'ai massacré tous les Ports.

En entendant ces mots, le religieux fit deux pas en arrière.

— Cela l'étonne qu'un Corse ensanglanté toute une contrée quand on l'outrage ? reprit Paolo. N'as-tu donc plus les attaches de ton pays autour du cœur ? Ecoute et vois si je pouvais croiser sur la poitrine ces deux bras qui, jusqu'à ce jour, n'avaient su venger que les injures des autres. J'étais à Urbino avec le duc Jean. Il y a quinze jours, au moment de partir pour Rome, où il y avait je ne sais plus quel pillage à faire, un messager m'arrive, un homme à cheval tout ruisselant de sueur. J'ouvre la dépêche en toute hâte, et je n'en puis croire mes yeux. Ma sœur Camille, l'une des créatures que j'aimais le plus au monde, on m'apprenait qu'elle venait d'être déshonorée par Joachim Porta ! Notre enclos de vignes était saccagé, nos troupeaux de chèvres dispersés dans les macchis ! Ces Ports du démon n'étaient point des ennemis de la veille : une haine héréditaire nous séparait d'eux, nous, les Cremolini ; mais depuis cinq ans un pacte d'alliance était intervenu entre les deux maisons. Ils le violaient eux-mêmes les premiers. C'est te dire que la nouvelle qui m'était apportée me

frappa comme un coup de foudre.

— Mon épée ! mon épée ! m'écriai-je, et partons !

Une barque était prête ; on appelle deux rameurs de l'Adriatique, et je revois enfin la Corse, si lente à se laisser approcher. J'arrive. De toute la famille je ne trouvais vivant que mon fils qui est là sur cette pierre. Mon ame était trop pleine de colère, il fallait qu'un cri d'anathème en sortît.

— Oh ! les Ports verseront le double du sang que leur rage sacrilège a répandu ! m'écriai-je.

Tout aussitôt, dans cette campagne qui était presque toute à nous, je prends quatre hommes dévoués, — quatre lions démuselés, — et je cours. Je rencontre à la fin cette tanière des Ports.

— Le feu à la maison, enfants ! le feu partout ! m'écriai-je.

J'arrache le fourreau de mon épée et je la jette dans les flammes.

— O mon épée ! c'est la gorge des traitres qui maintenant te servira d'étui, dis-je avec exaltation. Au feu les femmes, et égorgons tout à notre aise !

Combien en ai-je tué ? je ne saurais le dire. Ma brave épée était toute fumante ; le carnage l'avait échauffée, mais non assouvie. Il restait encore un vieillard agenouillé, embrassant mes pieds et me demandant grâce d'une voix toute balaïée de sanglots.

— Non, non, dis-je, mon épée ! point de grâce pour le père des lâches ! Qu'il meure comme les autres, et plus que les autres, s'il se peut, car c'est de lui qu'ils sont tous venus, l'homme qui a souillé ma sœur et ceux qui ont assassiné mes parents !

Le vieillard mort, la moisson sanglante était complète. Un de mes hommes m'a pourtant confié qu'un membre de cette tribu, qu'une femme avait sauvé son enfant, une fille à la mamelle. Tant pis, mais patience ! Un jour ou l'autre, nous écraserons sur le pavé la tête des deux vipères, et si ce n'est moi, ce sera celui-là.

En disant ces mots, Paolo Cremolini montrait son jeune fils, toujours immobile sur la pierre où nous avons vu qu'il s'était assis.

— Et tu voudrais vivre ici ? demanda le religieux à son ancien compagnon d'armes.

— Moi ? non. Voici une chienne de blessure, ajouta-t-il en découvrant sa poitrine, par laquelle mon ame s'en va. J'en ai sept de la même taille, sans compter cette égratignure au bras. Aussi suis-je bien sûr que mon

présenter cette année un projet de dotation pour M. le duc de Nemours.

M. Garnier-Pagès est à Madrid. Une correspondance de cette ville, en date du 19, dit qu'il devait partir au bout de quinze jours pour Oran.

M. Roux, chirurgien français, est aussi dans cette ville; MM. Achille Fould et Daru, députés, y prolongent leur séjour.

Tout le monde se rappelle le trop célèbre abbé Contrafatto, condamné en 1827, pour attentat à la pudeur sur une jeune fille de cinq ans, aux travaux forcés perpétuels et à la flétrissure des lettres T. P. Contrafatto a été l'objet en 1838 d'une première commutation qui l'a tiré du bague pour l'envoyer dans la prison de Rennes. La réclusion du condamné vient d'être commuée encore en celle de quatre années. Contrafatto a 44 ans.

Nous voudrions que M. le ministre de la justice et des cultes, élément envers de pareils coupables, conseillât à la couronne une pareille mesure envers les condamnés politiques qui meurent de phthisie ou de folie au Mont-Saint-Michel.

#### Bulletin de la Bourse de Paris du 26 septembre 1843.

La rente a ouvert à 81 75 dans la coulisse et au parquet. Jusqu'à trois heures, variations sans importance. Après la réponse des primes, la hausse a repris, et la rente a fermé au parquet à 81 95.

Cinq pour cent . . . . .	121	Trois pour cent belge . . . . .	»
Quatre et demi pour cent . . . . .	»	Banque belge . . . . .	770
Quatre pour cent . . . . .	105	Caisse Lafitte . . . . .	1107 50
Trois pour cent . . . . .	80	— . . . . .	»
Actions de la Banque . . . . .	3275	— . . . . .	»
Obligations de Paris . . . . .	1317	— . . . . .	»
Rentes de Naples . . . . .	107 75	— . . . . .	»
Etats Romains . . . . .	106 0/0	— . . . . .	»
Dettes actives d'Espagne . . . . .	27 0/0	— . . . . .	»
Cinq pour cent belge . . . . .	106 1/2	— . . . . .	»

#### CHEMINS DE FER.

Paris à Rouen . . . . .	712	50
Paris à Orléans . . . . .	661	25
Rouen au Havre . . . . .	553	»
Strasbourg à Bâle . . . . .	»	»

#### NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les dernières dépêches télégraphiques d'Espagne sont les suivantes :

« Barcelonne, le 21 septembre.

Prim et Blanco ont attaqué Saint-André, occupé par l'avant-garde d'Atmeller. Ils se sont emparés avec beaucoup de peine des premières maisons du village. L'engagement dure depuis deux jours. Araoz s'est rendu avec la junte pour faire suspendre les hostilités entre les insurgés de Barcelonne et la citadelle. »

« Barcelonne, le 22 septembre.

Prim a mis ce matin dans une déroute complète les insurgés retranchés à Saint-André; à huit heures les troupes étaient maîtresses de toutes les maisons. Il a fait deux cents prisonniers; le reste a été tué ou a pris la fuite. Milans est blessé.

La suspension des hostilités entre Barcelonne et la citadelle n'a duré que vingt-quatre heures. La citadelle et Montjouch font feu aujourd'hui de toute leur artillerie sur les environs de la porte de Mer et les Atarazanas. »

« Barcelonne, le 23 septembre.

Le mouvement de Reus a échoué; les émeutiers, chassés de la ville par les habitants, ont gagné la montagne. Atmeller a abandonné Badalona et s'est retiré avec sa petite division du côté de Tiana. L'artillerie de la citadelle et de Montjouch a cessé le feu hier au soir et n'a pas recommencé aujourd'hui. On dit que les troupes se préparent à attaquer demain les insurgés dans Barcelonne. »

« Perpignan, le 24 septembre.

Vich, comme Puycedra, a refusé de se soumettre à la junte. Les gardes nationaux des lieux où on l'a reconnue refusent de marcher à son secours. Un grand nombre de ceux qui étaient partis de Figuières sont rentrés. »

« Bayonne, le 24 septembre.

Madrid était très-calme le 20 au soir, malgré l'impression produite par la nouvelle des événements de Saragosse.

Le général Concha allait se diriger sur cette ville avec des troupes qu'il devait prendre sur la route. »

Nous attendons, pour débrouiller ces événements assez obscurs, les correspondances par voie régulière, car ces dépêches présentent des contradictions que nous ne nous chargerons pas d'expliquer.

#### On lit dans la Patrie :

Nous venons d'obtenir les détails les plus exacts sur les causes qui ont amené le voyage inattendu de l'empereur Nicolas à Berlin, ainsi que sur les circonstances qui ont marqué le séjour du czar dans la capitale de son beau-frère. Ces détails sont authentiques; ils nous sont communiqués par un témoin oculaire dont la véracité la plus scrupuleuse ne peut être révoquée en doute.

Tout porte à croire que l'heure d'une réaction générale sonnera bientôt pour la Russie; la désorganisation se répand déjà dans l'armée d'une manière effrayante, et l'aveugle dévouement des troupes est, comme chacun le sait, la seule base sur laquelle un

pouvoir despotique et cruel puisse reposer. D'après les relevés des autorités prussiennes, il se trouvait, il y a quelques mois, 70,000 déserteurs russes qui avaient cherché sur le territoire de Frédéric-Guillaume un refuge contre la misère et les traitements cruels auxquels les exposait le service militaire.

Le cartel pour l'échange des déserteurs n'ayant point été renouvelé entre les deux puissances alliées, le czar fut condamné à voir les rangs de l'armée d'occupation s'éclaircir ainsi, sans pouvoir se venger, sans pouvoir même exhaler sa colère sur ses généraux; ceux-ci ne négligeaient aucun moyen de répression, mais plus le service augmentait, plus les régiments s'éclaircissaient. Le soldat russe emploie toute la finesse innée des peuples slaves pour atteindre sa liberté, et, dans cette entreprise, il déroute la surveillance la plus attentive.

Nicolas sentit pour la première fois qu'il fallait plier, et ce fut alors que parut le fameux ukase par lequel il fut interdit aux chefs d'infliger arbitrairement la peine du knout.

Mais il paraît que cet ordre eut peu d'influence, car la désertion continuait d'une manière si effrayante, que le czar dut lancer un second ukase qui faisait reculer tous les corps militaires à une distance de cinq milles d'Allemagne (dix lieues) de la frontière. Il ne resta plus pour garder celle-ci qu'un cordon de cosaques.

Tel était l'état des choses, quand arriva l'événement qui mit enfin en émoi l'autocrate du Nord. Une division d'infanterie et trois batteries d'artillerie se trouvaient réunies en cantonnements entre Petrikau et Kalisch.

Le général commandant la division apprend un jour qu'un bataillon entier avait formé le complot de passer la frontière prussienne sous la conduite de ses sous-officiers. Le complot est mûr, l'heure de l'exécution approche.

Le général réunit aussitôt un bataillon sur la fidélité duquel il croyait pouvoir compter, y adjoint une batterie d'artillerie, et marche lui-même à la tête de ce corps pour s'emparer de la sortie d'un défilé par lequel les déserteurs devaient passer. En effet, au point du jour, ceux-ci débouchent du défilé. Le général, qui avait fait braquer des canons, commande le feu, mais l'artillerie refuse, les deux bataillons se réunissent, les officiers sont chassés des rangs, et le corps entier, avec la batterie en tête, passe la frontière et se réfugie en Prusse.

A peine arrivés, les soldats déposent leurs armes en faisceaux, députent vers le landrath le plus proche pour lui annoncer leur arrivée, et, coupant aussitôt leurs revers et leurs parements, effacent en un instant toute trace de leur odieux uniforme. Ils se répandirent ensuite dans les villages environnants, où on les accueillit favorablement et où l'on s'occupa de leur chercher du travail. Le dernier épisode de cet événement extraordinaire ne laisse pas d'être risible et burlesque. A peine le général fut-il rentré au camp avec les officiers, qu'il dépêcha quatre gendarmes par quatre routes différentes avec des dépêches pour les autorités prussiennes, demandant que l'entrée du royaume fût interdite aux déserteurs. Les quatre gendarmes profitèrent de l'occasion et ne revinrent plus.

Sur ce rapport, Nicolas partit pour Berlin, déterminé à faire renouveler le cartel par son beau-frère. Mais le temps est passé où l'empereur de Russie paraît en maître au roi de Prusse. Frédéric-Guillaume refusa. Le czar, qui s'était fait accompagner d'une suite immense pour essayer d'imposer par le prestige de son entourage, parut à la grande revue à la tête d'un état-major tel qu'on n'en avait point vu; mais il fut accueilli par une politesse froide, par un silence glacial. Cette réception inusitée parut faire un profond effet sur lui. Dans la ville il fut moins heureux: les Berlinoises, peuple et bourgeois, le regardent au milieu des cris et des huées. Les mots de *Norde-Bar* et *Menschen-Feind* (ours du Nord, ennemi de l'humanité) parvinrent distinctement à ses oreilles; mais il eut beau ordonner au cocher de pousser les chevaux et de percer la foule, il ne put qu'avec peine atteindre l'hôtel de l'ambassade russe, où il est descendu. Il partit le même soir pour Sans-Souci. »

Les journaux allemands confirment la nouvelle que le czar doit passer par Varsovie en retournant à Saint-Petersbourg. Avant de rentrer dans sa capitale, il ira dans les provinces de l'ouest et du sud pour y passer en revue les troupes qui y sont cantonnées. Il y aura de grandes manœuvres militaires à Kiew et à Wossnesensk. Les soldats en congé illimité se joindront aux troupes de Wossnesensk. On en fixe le nombre à 150,000.

Le passage de l'empereur à Varsovie va être, n'en doutons pas, signalé par de nouvelles cruautés. En ce moment cette malheureuse ville est livrée à des persécutions dont une correspondance particulière du *National* donne une idée.

Nous vivons, écrit-on à ce journal, sous un régime de terreur difficile à décrire, et qui peut être moins encore compris dans des pays civilisés. Depuis quelque temps, Russes et Polonais, militaires et bourgeois, hommes de toutes les classes et de tous les âges, et jusqu'à des femmes mêmes, sont arrêtés en foule et menés à la citadelle. On compte plus de 200 victimes qui gémissent aujourd'hui dans des cachots comparables à ceux de l'inquisition. Nos oppresseurs y emploient les moyens les plus horribles pour

tout le long de son passage.

Mais le Corse ne prêta aucune attention à cette réponse. Il était occupé tout entier à considérer un cavalier d'une physionomie assez étrange, qui caracolait tout près du duc, en avant du reste des courtisans.

Geronimo, mon frère, toi qui parais savoir tant de choses, dis-moi quel est ce petit bon homme qui se tient sur son cheval moins décharné que lui juste comme les sorcières doivent se tenir lorsqu'elles vont au sabbat?

Ca? dit le religieux avec une inflexion de voix dans laquelle il n'entretrait que du dédain, ça? Si tu étais de Florence, l'air méphitique qu'on respire ici te le dirait: c'est Lorenzino.

Mais qu'est-ce que c'est que ça, Lorenzino?

Lorenzino, mon frère, c'est Alexandre en raccourci, l'ombre de son corps. L'un est l'ivresse, l'autre est l'ivrognerie; le grand-duc est une honte qu'on maudit, le cousin est une honte qu'on méprise.

Continue, dit Paolo qui regardait toujours.

Ce Lorenzino, qui eut, à ce qu'on prétend, dans sa jeunesse, quelques heures de vertu, salit maintenant tout ce qu'il touche. Pas une mère qui ne tremble pour sa fille en le voyant rôder dans la rue sous ses fenêtres; pas un jeune homme qui ne doive fuir de son approche, s'il craint la contagion des vices les plus fangeux! En un mot, et pour en finir, il est le compagnon des ruffiens et le protecteur des coupe-jarrets, ce qu'il y a de plus exécration après son illustre cousin.

Exécration tant qu'il te plaira, précheur! Toujours est-il que ce Lorenzino a dans les yeux un éclair qui me fascine. Tiens, Geronimo, si je n'étais pas le Corse que tu sais, je voudrais être ce Lorenzino-là, moi!

Ils en étaient là de leur conversation quand une immense clameur les interrompit; c'était le peuple qui leur criait de ses mille voix de tonnerre cette ellipse répétée de rue en rue: *Chapeau bas! chapeau bas devant le républicain!*

A un signe de Geronimo, les deux interlocuteurs se découvrirent et saluèrent révérencieusement un vieillard au noble visage, qui venait au milieu d'une vingtaine d'autres hommes à cheval, à la queue du cortège.

Quant à celui-là, reprit le moine, c'est différent; ce sont les amours de Florence, et veuille le ciel qu'elle n'en ait jamais que de semblables! Ce fut un jour béni que celui où naquit Philippe Strozzi, que le peuple

obtenir des aveux. Le bruit court dans la population qu'on applique à ceux qui persistent à garder le silence des plaques rouges par devant et par derrière, et qu'on leur verse du goudron bouillant sur la tête. Au moment où je vous écris, je vois passer sous mes fenêtres une troupe de cosaques qui emmènent deux prisonniers enchaînés et accouplés. Tout ce qui se passe dans la prison-rieuse citadelle est un secret. Les détenus subsistent-ils un jour? On ne sait; mais plus de cent, dit-on, ont été envoyés en Sibérie. Un prince G..... est le plus cruel exécuteur des ordres de l'autocrate. On cite de lui divers traits de barbarie. Un jeune Français a, dit-on, péri par suite des traitements qu'il lui a fait subir. Je vous donnerai incessamment des détails sur ce fait qui doit intéresser toute la France, etc. »

Dans un *post-scriptum* on lit :  
« Les arrestations continuent, et de toutes parts on amène de nouveaux prisonniers à Varsovie. »

On écrit de la frontière de Pologne à la *Gazette d'Augsbourg*, à la date du 6 septembre :

« De nombreuses arrestations ont été opérées à Varsovie. Le gouvernement a, dit-on, découvert une conspiration à grandes ramifications. Trois mille conspirateurs auraient été dénoncés à la police, qui en aurait fait incarcérer trois cents.

Voilà des données qui sont probablement exagérées; mais il faut bien qu'il y ait quelque chose de vrai au fond de tout cela. »

On mande de Carlsruhe, le 17 septembre, à la *Gazette de Cologne* :

« Le jugement rendu par le tribunal de Rastadt dans l'affaire du duel entre M. de Verefkin et M. de Gæler a été signifié hier à M. de Haber.

Le jugement déclare qu'il n'y a lieu à suivre et que les scellés qui avaient été mis sur les papiers de M. de Haber seront immédiatement levés.

M. de Haber est resté détenu préventivement pendant onze jours, sans avoir même pu communiquer avec M. L. Sander, son avocat. Tous ses papiers, lettres et correspondances depuis 1830 ont été scrupuleusement examinés, et c'est l'autorité militaire et non l'autorité civile qui a fait toute cette enquête. Ainsi, on a pénétré dans les secrets de famille et d'affaires de M. de Haber pour aboutir à un jugement de non-lieu.

M. Sander, avocat de M. de Haber, n'entend pas que l'affaire en reste là, et celui-ci, dans la conviction de son droit, ne craint point une enquête plus approfondie. Il est certain que cette affaire sera discutée dans la chambre des députés qui se réunira au mois de décembre prochain. »

#### On lit dans le *Courier du Bas-Rhin* :

« Les émeutes populaires se succèdent dans le grand-duché de Bade. Heidelberg vient d'avoir la sienne comme Carlsruhe. Des lettres du 21 et du 22 septembre nous apprennent que l'ordre a été gravement compromis dans les soirées du 20 et du 21. Voici à quelle occasion.

Dans la journée du 20, un menuisier nommé Fischer, qui jouissait d'une grande considération et qui était généralement aimé, fut enterré. L'éclésiastique qui prononça sur la tombe du défunt l'oraison funèbre fit contre lui une sortie aussi violente que déplacée; il lui reprocha d'avoir mené une vie dissipée et légère; puis il se livra à une sortie non moins vive contre les classes moyennes et contre toute la population de Heidelberg, l'accusant de se livrer à des déportements coupables, et comparant Heidelberg à Sodome et à Gomorrhe. Les assistants, scandalisés de cette apostrophe, murmurèrent hautement contre le prédicateur. Le bruit de ce qui venait de se passer se répandit bientôt dans la ville. Vers le soir, des groupes nombreux se formèrent devant son domicile; la foule poussa des huées et des cris, puis elle lança des pierres dans les fenêtres et brisa les volets. Enfin elle s'appretait à livrer un assaut à la maison du prédicateur, lorsque l'autorité municipale et la police parvinrent à protéger la maison et dispersèrent les groupes. Un certain nombre d'arrestations furent faites, et une information judiciaire fut immédiatement commencée.

Dans la soirée du 21, de nouveaux attroupements se formèrent sans aucune cause apparente, et parcoururent les rues de la ville, poussant des cris et des hurlements. L'autorité chercha immédiatement à intervenir; mais elle ne réussit pas à les dissiper. Elle fut accueillie par des huées; des pierres furent même lancées contre les gendarmes.

Dans cette situation, on fit appeler des troupes. Dans la nuit, le chemin de fer amena de Mannheim à Heidelberg deux cents hommes d'infanterie; mais les attroupements avaient disparu au moment de leur arrivée.

L'autorité municipale a fait une proclamation dans laquelle elle invite tous les habitants à la tranquillité, et elle a ordonné que les auberges et les brasseries seraient évacuées à dix heures

plus beau quart d'heure est passé, et ce n'est que pour Pietro que je viens solliciter ta vieille amitié. Geronimo, me tromperais-je en fondant mon dernier espoir sur toi?

En aucune façon, frère, et tu me connais trop pour douter de mon zèle. Je suis tout à toi, moi qui ne suis rien, hélas! ou peu de chose, dans cette Florence malade et asservie. Par malheur, tu viens dans un mauvais jour.

Que veux-tu dire? s'écria le fugitif.

Qui, je ne pourrai m'occuper de toi aussi promptement qu'il serait désirable. C'est aujourd'hui fête pour la ville; il y a grande comédie au palais et par les places publiques où le duc Alexandre célèbre le premier anniversaire de son avènement. Et tiens, Paolo, ajouta-t-il, vois le cortège!...

Geronimo, en effet, n'avait pas plus tôt fini, que les deux amis virent s'avancer une longue cavalcade de gentilshommes presque aussi richement caparçonnés que leurs chevaux, comme les gentilshommes de toutes les cavalcades d'alors. Au milieu de cette foule brillante, un homme d'une taille colossale était surtout remarquable par la folle profusion d'or et de pierreries qui éclatait sur ses vêtements; son visage, relevé par une expression de beauté plus brutale qu'énergique, semblait avoir vieilli avant le temps par l'abus des veilles ou l'excès des plaisirs corrosifs. Ce personnage, que des hommes d'armes entouraient de tous côtés, n'était autre que le grand-duc Alexandre de Médicis.

Va, dit tout bas le religieux quand la partie du cortège où était le prince arriva sur la place vis-à-vis d'eux, va, opprobre et peste vivante de Florence, va mentir et écouter mentir! Bâtard du pape Clément VII et d'une fille mauresque, choisis dans la foule celles des vierges de la Toscane dont tu veux souiller la couche, afin qu'il n'y ait bientôt plus dans cette cité que des couches pleines de honte comme celle dont tu es sorti toi-même!

Tu n'adores pas précisément le grand-duc, à ce que je vois, se hâarda à dire le Corse en s'adressant à son ami.

Eh! qui l'aime ici, ce taureau couronné? répondit Geronimo. Qui pourrait ne pas maudire cent fois par jour cette lèpre qui déshonore la plus noble ville de l'Italie? On les toïère, lui et les siens, grâce à ces soldats flamands de Charles-Quint que tu peux voir rangés en espaliers

appelle, ainsi que tu viens de l'entendre, le républicain. La noblesse de ses traits te dit la noblesse de son âme. Il a été banni trois fois pour la liberté de Florence, et trois fois il est rentré dans ces murs pour servir de sauve-garde à cette liberté proscrite que son retour faisait renaitre. Parmi les hommes qui le suivent, regarde bien, plusieurs sont aussi recommandables, si ce n'est aussi illustres. Celui qui porte le gonfalon des bourgeois, c'est le chef des Guicciardini, un homme qui se ferait mettre en croix plutôt que de céder à Alexandre le moindre privilège de la bourgeoisie. Cet autre qui tient à la main la hallebarde d'or des vétérans, c'est l'afiné des Salviati; il a fait toutes les guerres depuis quarante ans, et il ne s'est jamais battu que pour l'indépendance. Les autres, coeurs non moins généreux, ce sont les Valori, les Albizzi et les Canigiani, chevaliers entre les mains desquels sont déposées les franchises du peuple.

Comme il achevait ces mots, le religieux prit tout-à-coup la main du soldat et lui dit :

Mon frère Paolo, le devoir passe avant l'amitié; voici l'ordre de prêchers qui s'avance, il faut que je le rejoigne. Où pourrai-je te retrouver après la cérémonie?

A deux pas d'ici, rue de Sienne, à l'hôtellerie du Mousquet d'Anvers.

Bien, j'y serai ce soir; attends-moi.

#### II. L'HÉRITAGE DE LA HAINE.

Plein de confiance dans la parole qu'il avait reçue, Paolo attendit tout le soir son ancien frère d'armes, mais ce fut inutilement: le religieux ne vint à l'hôtellerie du Mousquet d'Anvers que le lendemain dans la matinée. Lorsqu'il fut entré dans la chambre du proscrit, il se sentit soudainement remué par je ne sais quel fatal pressentiment, et, bien qu'à cette heure tout le monde fût déjà sur pied dans Florence, il trouva le soldat dans son lit, pâle et défait. Quant à l'enfant, endormi sans doute par le poids d'une trop grande lassitude, il reposait sur une couche à part.

Tu t'es fait bien attendre, Geronimo, dit le Corse d'une voix voilée et avec un ton de reproche.

Il est vrai, répondit le moine; mais, Dieu le sait, je ne suis coupable qu'à demi, mon frère, si je t'ai manqué de parole. La nuit que je devais passer près de toi, je l'ai passée auprès d'une femme de notre pays qui se mourait.

LYON.

Hier, dès le matin, une foule nombreuse se portait vers le faubourg de Bresse et sur les coteaux de la Croix-Rousse pour assister aux opérations militaires qui devaient avoir lieu. On avait annoncé que le fort de Montessuy serait attaqué par les troupes formant le camp de Dessine et défendu par les soldats de la garnison. L'attente du public a été trompée en cela. Des manœuvres de cavalerie, d'infanterie et d'artillerie ont été exécutées seulement sur la rive droite du Rhône. Les pontonniers ont jeté un pont sur le fleuve, que divers corps de troupes ont ainsi traversé. Une grande partie de notre population, couvrant le faubourg de Bresse et les coteaux qui le dominent, offrait un aspect des plus animés et des plus pittoresques. Sur une hauteur avait été construite une tente pour la duchesse de Nemours. A trois heures la foule a commencé de regagner Lyon. Il y avait sur la route un encombrement d'omnibus, de charrettes, de voitures particulières de toute sorte, au travers de laquelle circulait à grand-peine et non sans quelque danger la cohue compacte des piétons.

— Le roi, sur la proposition du ministre de l'intérieur, a nommé aux fonctions de maires et adjoints dans les villes et communes ci-après, savoir :

Maire de Lyon : M. Terme. — Adjoints : MM. Reyre, Martin, Malmazel, Bodin, Arnaud, Faure-Pequet, Guinet et Riboud. Maire de Caluire et Cuire : M. Jouve. — Adjoints : MM. Raimond et Vidalin.

Maire de Condrieu : M. Henry. — Adjoints : MM. Buisson et Four. Maire de Givors : M. Dugas. — Adjoints : MM. Neuwesel et Drevet.

Maire de la Croix-Rousse : M. Cabias. — Adjoints : MM. Montanier et Clapissou.

Maire de la Guillotière : M. Bernard. — Adjoints : MM. Million et Milliat. — Adjoint spécial : M. Chappet.

Maire d'Oullins : M. Ferrez. — Adjoints : MM. Grandier et Lafont. — Adjoint spécial : M. Despérichon.

Maire de Vaise : M. Chanavat. — Adjoints : MM. Rossignol et Monnier-Yvan.

Maire de Villefranche : M. Guillot. — Adjoints : MM. Escoffier, Canet et Borron.

Maire d'Amplepuis : M. Sargnon. — Adjoints : MM. Roche et Rejaunier.

Maire de Cours : M. Villeret. — Adjoints : MM. Matray et Plasse. Maire de Cublize : M. Gerin. — Adjoints : MM. Ollier et Champay.

Maire de Tarare : M. Madinier. — Adjoints : MM. Salet et Tion.

— Avec Mathias l'Invalide et le Bénéficiaire, Lepeintre aîné fait chaque soir salle comble au théâtre des Célestins.

— Le camp de Lyon sera levé le 1<sup>er</sup> octobre.

— La société d'agriculture de Lyon a voulu encourager l'amélioration des races bovines en accordant des primes aux propriétaires des plus beaux taureaux et des plus belles vaches laitières. Une exhibition de ces animaux a eu lieu dimanche 24 septembre, de onze à deux heures, à l'école vétérinaire.

Voici quel a été le jugement de la commission, dont faisaient partie les professeurs de l'école vétérinaire.

Concours pour le meilleur taureau propre à la reproduction.

1<sup>er</sup> prix : 130 f. à M. Chabaud, des Brotteaux.

2<sup>e</sup> prix : 100 f. à M. Pons, de Lissieux.

3<sup>e</sup> prix : 50 f. à M. Fredière, de Bessenay.

Mention honorable à M. Buisson, de Saint-Alban, pour un jeune taureau de la race de Schwitz né et élevé dans le département.

Concours pour les vaches laitières.

1<sup>er</sup> prix : 75 f. à M. Buisson, de Saint-Alban, qui avait présenté deux génisses, une vache de Fribourg, deux vaches du canton de Schwitz; ces dernières, nées et élevées dans le département, avaient bien conservé les couleurs primitives et les caractères de la race.

2<sup>e</sup> prix : 25 f. à M. Devise, des Brotteaux, qui avait exposé deux belles vaches, dont une de Schwitz.

3<sup>e</sup> prix : médaille de bronze à M. Bouvail, de Vaise.

Une vache très-remarquable de M. S..., de Tassin, n'a pas été primée, parce qu'on avait, à dessein, négligé de la traire.

Concours pour les moutons.

La société a accordé une mention honorable à M. Buisson, déjà deux fois cité, qui a présenté cinq brebis ou moutons mérinos, bien qu'il n'ignorât pas la teneur du programme, qui n'accorde aucune récompense pour ces animaux.

DÉPARTEMENTS.

On écrit de Narbonne, le 21 septembre :

« Depuis deux ou trois jours, la pluie n'a cessé de tomber par torrents. Les nouvelles qui arrivent de toutes parts annoncent que désolation et misère : toute la contrée est ravagée, et la récolte complètement anéantie; graines de luzerne, vignes, etc.,

moi une proscrire sur laquelle s'est doublement appesantie la main du Seigneur. »

Elle nous raconta alors, en quelques mots moins éloquentes que ses gestes, le massacre que tu as fait des Porta, ses parents, et sa fuite.

« Ce n'est pas tout, ajouta-t-elle; il était écrit que je ne devais pas être seulement frappée comme fille et comme épouse; voici, près de mon sein tari par les fatigues de la route, une enfant qui bientôt n'aura plus de mère. »

En parlant ainsi, elle découvrait à nos yeux une petite fille encore vagissante, mais blanche comme un lys et rose comme la fleur de l'églantine, une enfant moitié clair et moitié fruit. La pauvre petite, qui ne pouvait être dans la confidence de ce qui se passait de lugubre en ce moment autour d'elle, jouait avec un collier de corail roulé autour de son cou et qui portait sur une petite plaque d'or ce mot gravé en lettres majuscules : METELLA.

« — Madame, s'empressa de dire dom Bartholomeo, — car pour moi j'étais muet de stupeur, — madame, aux inquiétudes qui vous entourent à cette heure solennelle ne mêlez pas celle qui peut vous venir touchant le sort de cette enfant. Il y a dans Florence une femme qui est la patronne des orphelins, et celle-ci, plus à plaindre qu'aucune autre puisqu'elle est plus jeune, aura moins à souffrir, remise aux soins de la dame. »

En ce moment une grosse larme tremblait comme une perle aux yeux de la mère qui voulait donner une dernière caresse à sa fille.

« — Metella, lui dit-elle ensuite tout bas, comme si la frêle créature eût été à même de la comprendre, te voilà Florentine, non plus Corse. Néanmoins, ma fille, s'il t'est donné de grandir un jour, tâche de te souvenir de ceux qui ont tué tes parents. »

Ce suprême effort l'avait épuisée. Je la regardais, toujours tremblant, toujours muet; mais elle avait à peine achevé ces tristes paroles qu'elle étendit les bras et mourut.

« — A genoux! à genoux! me cria Bartholomeo, et prions pour elle le Dieu qui a la main remplie de pardons. »

J'obéis machinalement. Quant à Bartholomeo, il prit la petite fille dans ses bras et l'emporta.

« — Où ça? demanda le Corse en fronçant ses épais sourcils.

« — Chez la fille du républicain, chez Louise Strozzi, la mère de celles qui n'ont plus de mère. Mais qu'as-tu? parle? Qui te fait pâlir? »

« — C'est la joie. Le Dieu vengeur soit loué! Il ne reste plus au monde

tout a disparu, emporté par les eaux. Nous ignorons encore toute l'étendue de nos malheurs. Bize a eu dix-huit maisons enlevées, dont il ne reste pas le moindre vestige, et Salelles quatorze. Enfin les eaux se sont élevées à 60 centimètres plus haut que l'inondation de 1772, qui ruina tout le pays. »

— Nous lisons dans la *Chronique de Bourgogne* :

« Les travaux du chemin de fer entre Nuits et le cours du Rhoin ne s'exécutent pas avec rapidité; les ouvriers ne sont pas en nombre suffisant. Près de Gigny, on vient d'ouvrir deux chemins de communication, l'un avec la voie romaine, l'autre avec celle qui mène à Chorey. Ce dernier a nécessité la construction d'un pont de bois, fort solide du reste, que l'on vient de terminer; ce pont n'est que provisoire, bien entendu. Le pont s'élève tout à côté, à une hauteur d'environ six ou sept mètres au-dessus du chemin de fer. L'étang de Chorey est à peu près comblé par les remblais. »

— Les crimes se succèdent d'une manière déplorable dans le département de la Haute-Loire. Nous lisons dans le *Courrier du Velay* :

« Nous sommes encore menacés d'un procès en cour d'assises pour crime d'empoisonnement. Un cultivateur d'une petite commune du canton de Pradelles ayant, à ce qu'il paraît, surpris sa femme en flagrant délit d'adultère avec son domestique, celle-ci, pour échapper aux reproches et peut-être aux poursuites de son mari, l'aurait empoisonné. La justice vient de constater le fait de mort violente. Une circonstance qui rend ce crime plus hideux encore, c'est que la femme est déjà d'un certain âge et que la victime est un vieillard. »

Dans le même département, aux environs de Langeac, une fille vient d'être arrêtée sous l'inculpation d'un crime qui n'est que trop fréquent dans nos montagnes, le crime d'infanticide. Elle avait caché son enfant dans un coffre où l'on est parvenu à le découvrir après de minutieuses recherches pendant lesquelles cette fille a montré la plus complète insouciance. L'autopsie pratiquée par un médecin a constaté que l'enfant avait vécu.

Enfin, et toujours dans le département de la Haute-Loire, le nommé Jean Boyer, cultivateur de la commune de Saint-Julien-Chapteuil, étant allé le soir, il y a une quinzaine de jours environ, chez un cabaretier de Roussoulet pour régler quelques affaires, une contestation s'éleva, et Jean Boyer reçut un coup de couteau dans les reins. Il se retira au plus vite et fut néanmoins poursuivi long-temps par son adversaire; ce n'est qu'à la faveur de l'obscurité qu'il put lui échapper. Il était deux heures du matin. (*Journal de Saint-Etienne.*)

— Dans la nuit de samedi dernier à dimanche, la diligence de Lyon à Mulhouse, passant par Châteauneuf, fut arrêtée dans sa course par un enfoncement d'une grande profondeur creusé sur la route. Le choc de la voiture contre cet obstacle fut si brusque et si violent que la voiture en fut brisée et vola en éclats. L'ombre épaisse de la nuit n'avait pas permis d'apercevoir à temps cet enfoncement qu'aucun fanal n'indiquait. Les voyageurs assoupis se réveillèrent en poussant des cris d'effroi; mais deux d'entre eux ne se relevèrent que couverts de fortes contusions; un troisième, militaire rejoignant son régiment, fut plus gravement blessé et doit, nous assure-t-on, avoir eu les deux jambes cassées. Le conducteur, accusé par ces voyageurs, a lui-même fait dresser procès-verbal contre le maire de Châteauneuf, qui a eu l'imprudence de laisser sur cette route royale un écueil aussi dangereux sans aucun phare qui permit de l'éviter.

— Dimanche au soir 24 courant, on vit descendre de la voiture de Toulon deux individus qui, à ce qu'il paraît, avaient passé le temps du voyage à se quereller; car à peine furent-ils à terre qu'ils se prirent au collet. Alors l'un d'eux déchargea sur la figure de son adversaire un coup de poing si terrible que celui-ci tomba sans donner le moindre signe de vie; il fut transporté dans la pharmacie de M. Laurens, où, malgré la promptitude des secours, on ne parvint qu'avec la plus grande peine à le rappeler à la vie. (*Sémaphore.*) a

Nouvelles Diverses.

On parle beaucoup dans le grand-duché, dit l'*Echo* du Luxembourg, d'une affaire d'empoisonnement qui, d'après les détails qu'on nous a donnés, laisserait bien loin derrière elle ce que les annales judiciaires modernes nous ont fait connaître dans ce genre. Voici le fait :

Il y a quelques années, la nommée Catherine Balme fut condamnée par la cour d'assises d'Arion pour empoisonnement commis dans des circonstances extraordinaires : elle avait empoisonné la tante de son amant qui s'opposait à son mariage; elle avait ensuite empoisonné son amant lui-même et tout son ménage pour se venger de l'abandon dont elle avait été l'objet.

Ces faits se passaient en 1835 et 1836. En 1838, la même famille a été victime du même crime; mais cette fois l'empoison-

qu'une Porta, de même que dans une heure il ne restera plus qu'un Gremolini!

— Eh quoi! frère, à cette heure suprême, tu te laisses encore emporter par la pensée d'un coupable ressentiment? Songe plutôt à ton bonheur de l'autre monde, Paolo.

— Mon bonheur, c'est la vengeance! Ce que je voudrais pouvoir faire en échange de la part de paradis que je me suis gagnée en combattant vingt ans pour le pape, ce serait de transmettre mon ame tout entière à mou fils et de rendre ainsi à ma colère toutes les forces de la jeunesse.

— Pauvre fou! tu parles de jeunesse, et tu ne vois pas tes lèvres bleues ni tes yeux se clore peu à peu! Frère, pardonne si tu veux être pardonné, oublie si tu veux que le juge éternel ne se souvienne plus. Mais d'ailleurs la mort qui arrive ne te frappe-t-elle pas d'impuissance?

— Non, non! Je veux revivre tout entier dans mon fils. Regarde-le, mon fils : il sommeille, mais les rôles vont changer. Aussitôt que ma pauvre mère sera fermée, c'est la sienne qui s'ouvrira, et, je le sens, le même feu qui me dévore entrera de vive force dans ses veines. Pietro, ajouta le mourant en appelant son fils, Pietro, réveille-toi, je meurs! La haine des Porta m'écraie, c'est trop d'opulence pour un vieillard agonisant... Viens chercher ton héritage!

Mais l'enfant, dont une route forcée avait, pour ainsi dire, noué tous les membres, restait comme attaché sur sa couche.

— Il de m'entend pas! mentirait-il à son sang? Geronimo, apporte-le-moi.

Mais le religieux ne bougeait pas.

— Frère, pour la dernière fois, songe plutôt à ton salut!

— Pour la dernière fois, j'appelle la mort sur ce qui existe encore des Porta!

Ce fut son dernier anathème. Il retomba, pâle et sans mouvement, sur son lit, les poings encore fermés.

— Dieu du ciel! dit le moine après une courte oraison, serait-il donc écrit que ces deux races également maudites fussent s'anéantir l'une l'autre dans ce qui subsiste de chacune?...

La-dessus, il tira de son sein un christ d'ivoire, et, après l'avoir placé sur la poitrine du soldat mort, il partit en emportant à son cou l'enfant encore endormi. (*La suite au prochain numéro.*)

« L'ecclésiastique qui a donné lieu à ce tumulte a quitté la ville. »

On adresse de Paris, le 17 septembre, à la *Gazette d'Augsbourg*, les nouvelles suivantes, qui, si elles étaient vraies, intéresseraient une grande partie du commerce français :

« On assure que le gouvernement belge propose à notre cabinet de réduire le droit sur les cotons, qui est de 10 à 20 0/0, à 5 0/0; celui du cristal et des verreries, actuellement de 100 f. pour 100 kilogrammes, à 5 0/0. La même diminution aurait lieu pour la porcelaine, qui a payé jusqu'à ce moment 60 à 80 fr. pour 100 kilogrammes, au lieu de 12 fr. 31 cent. par hectolitre, l'huile d'olive paierait, au lieu de 12 fr. 31 cent. par hectolitre, seulement 6 fr. Les articles de mode et de luxe, qui ont été taxés seulement à 10 0/0, ne paieraient plus que 6 0/0. Les droits de la bijouterie, de 6 0/0, ne seraient plus que de moitié. »

L'ex-président Boyer vient d'arriver en France. C'est l'occasion d'exposer en peu de mots la constitution et la législation de la république d'Haïti, que peu de personnes connaissent ou se rappellent.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1804, à la suite de l'expédition française, des officiers de l'armée indigène, réunis au nombre de quarante, prononcèrent l'acte d'indépendance d'Haïti. Le 8 octobre, ils déferèrent à Dessalines le titre d'empereur, sous le nom de Jacques I<sup>er</sup>. Le 28 mai suivant, une nouvelle convention de généraux publia la constitution de l'empire d'Haïti, et le 1<sup>er</sup> juin Dessalines mourut assassiné. Henri Christophe, qui lui succéda, fut déposé par la partie de l'ouest et du sud, qui nomma à sa place Alexandre Pétion.

Il y eut donc deux gouvernements. La constitution de 1806 était toute démocratique. Le sénat se composait de vingt-quatre membres élus pour neuf ans et renouvelés par le peuple; il nommait aux emplois publics, faisait la paix ou la guerre. Le président, choisi par le sénat, était rééligible de quatre ans en quatre ans, et n'était qu'un simple pouvoir exécutif chargé des ordres du pouvoir législatif.

Pétion lutta d'abord contre le sénat, finit par le disperser et fit en 1816 réviser la constitution par une commission qui le nomma président à vie. Aux termes de la nouvelle constitution, la puissance législative résidait dans un sénat et dans une chambre des députés. Le sénat était composé de vingt-quatre membres élus par la chambre des députés sur une liste, pour chaque sénateur, de trois membres présentés par le président. Ce dernier, en outre, avait tous les attributs du pouvoir exécutif; il régnait donc, par le fait, d'une manière absolue.

Pétion mourut; Jean-Pierre Boyer lui succéda le 30 mars 1818. Depuis, Christophe mourut aussi, et la réunion de l'ouest fut proclamée. Le 28 janvier 1822, l'Espagne cessa sa domination sur l'est, et l'étendard de la république flotta sur l'île entière. Le 17 avril 1835, la France reconnut l'indépendance d'Haïti, moyennant indemnité.

On sait ce qui s'est passé depuis, quel a été le deuxième traité entre la France et cette république, quel a été le gouvernement de Boyer et quelle a été sa chute.

Haïti possède une législation civile, commerciale et criminelle inspirée de nos codes.

Le *Journal de la Flotte* rappelle qu'en 1825, c'est-à-dire il y a dix-huit ans, on a reconnu l'indispensable nécessité d'agrandir et de fortifier l'arsenal de Toulon, et que le plan des travaux a été arrêté. Toulon est devenu, autant par les événements que par sa position géographique, le premier port militaire de la France; c'est donc un des points les plus importants à défendre contre toute attaque. Eh bien! on n'a pas encore posé une pierre des travaux décidés depuis dix-huit ans, et les bastilles de Paris ont été élevées en trois années!

« C'est qu'évidemment, dit à ce propos le *Charivari*, le système pense que les forts de Charenton et de Vincennes sont ce qu'il y a de mieux pour arrêter les flottes anglaises. »

Nouveau rapprochement instructif : en 1840, la chambre a voté les fonds nécessaires pour établir à Toulon un port destiné à recevoir nos bâtiments de guerre à vapeur; rien n'a encore été fait, et les fonds restent inemployés. Or, pour élever des forts détachés, on trouve des millions alors même que la chambre n'en a pas votés.

Le conseil municipal de Lille s'est occupé de la proposition que lui avait faite M. Géry-Heddebault, et tendant à substituer à cette indication vague, un membre, le nom des orateurs dans les procès-verbaux, qui prendraient d'ailleurs une plus grande étendue. Un rapport fort bien raisonné a été présenté par M. Dourlin.

La proposition de M. Géry-Heddebault a été admise par le conseil.

« Une femme de la campagne de Corte qui se mourait! s'écria Paolo en faisant des efforts pour se lever sur son séant; mais connais-tu son nom? »

— Son nom, oui, je le sais, et je n'ai maintenant rien à appréhender en te disant quel il est, puisque la malheureuse créature n'existe plus. La femme qui se mourait n'était autre que Marthalena, la dernière épouse de la famille des Porta, chassée de son pays par les hommes des macchis et fugitive comme toi.

A cette révélation, le Corse frissonna comme si tout son corps eût été remué par la pile voltaïque.

« Dieu tout puissant! s'écria-t-il, une Porta vivait à Florence, sous le même ciel que moi, et je ne l'ai pas deviné! L'instinct d'une haine sainte n'a donc pas su diriger mes pas aux lieux où elle était, et cette main vengeresse n'a pas pu finir par elle l'œuvre d'expiation commencée sur les siens! Mais le ciel est juste, Geronimo : un enfant devait accompagner cette femme mourante. »

« Un enfant, tu l'as dit, une petite fille non moins rose et non moins souriante qu'une vierge de Raphaël. Voici ce qui est arrivé : écoute, et maintiens-toi calme, mon frère, car, je le vois sur ton visage enveloppé de pâleur, tu touches à ton tour à l'heure où un homme a besoin de médécorde. »

« Parle donc, dit Paolo. »

Le cortège d'hier défilait encore dans les rues qui aboutissent au palais, quand je sentis les plis de ma robe tout d'un coup agités par une main inconnue. Je me retournai. Une duègne s'était arrêtée auprès de moi, demandant à me parler.

« Mon révérend, me dit la vieille, à un chapelet d'ici environ, près du parvis de la Madeleine, une étrangère se meurt; venez en toute hâte, elle n'a plus que quelques instants à souffrir avant de rendre son ame à Dieu. »

La-dessus, elle disparut dans la foule. Je partis. Dom Bartholomeo, qui est pour moi, dans la vie religieuse, ce que tu as été à une autre époque dans la vie militaire, m'accompagna. Arrivés au logis qui nous avait été désigné, nous montâmes; la porte d'un réduit où tout annonçait la misère s'ouvrit, et bientôt nous vîmes, gisant sur un grabat, une femme qui disputait quelques restes de souffle à la mort.

« C'était donc comme moi, Geronimo? »

« Mes pères, nous dit la pauvresse d'une voix éteinte, vous voyez en

